

**Initiative « jeunesse + musique » – Conseil Suisse de la Musique, Maison de la musique,
Case postale, 5001 Aarau**

INITIATIVE POPULAIRE FEDERALE «jeunesse + musique » (Publiée dans la Feuille fédérale le 19 juin 2007)

L'initiative veut que la Confédération et les cantons améliorent la formation musicale, en particulier celle des enfants et des jeunes.

visées principales sont que :

- les enfants et les jeunes reçoivent, au cours de leur scolarité obligatoire, un enseignement musical de même qualité que dans les autres branches;
- les enfants et les jeunes suivant une formation en école de musique soient l'objet d'un soutien;
- les enfants et les jeunes, particulièrement doués sur le plan musical, bénéficient d'un encouragement.

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.), que

la constitution fédérale du 18 avril 1999 soit modifiée comme suit:

Art. 67a (nouveau) Formation musicale

- ¹ La Confédération et les cantons encouragent la formation musicale, en particulier des enfants et des jeunes.
- ² La Confédération fixe les principes applicables à l'enseignement de la musique à l'école, à l'accès des jeunes à la pratique musicale et à l'encouragement des talents musicaux.

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton		N° postal		Commune politique		
N°	Nom (écrire à la main et si possible en majuscules!)	Prénom	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (leer lassen)
1						
2						
3						
4						
5						

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: Egerszegi-Obrist Christine, Nationalratspräsidentin 07, Präsidentin Parlament. Gruppe Musik PGM, Präsidentin Initiativkomitee (AG/FDP), Bergstrasse 1, 5507 Melligen AG; Bieri Peter, Ständeratspräsident 07 (ZG/CVP), Schmitteggass 2a, 6331 Hünenberg ZG; Koch Alois, Präsident Schweizer Musikrat SMR, Rektor Musikhochschule Luzern, Benzholzstrasse 23, 6045 Meggen LU; Häberli-Koller Brigitte, Nationalrätin (TG/CVP), Mitglied Vorstand SMR, Furthstrasse 6, 8363 Bichelsee TG; Gadiet Brigitta M., Nationalrätin (GR/SVP), Giacomettistr. 112, 7000 Chur GR; Leutenegger Oberholzer Susanne, Nationalrätin (BL/SP), Dürbergstrasse 8, 4132 Muttenz BL; Riklin Kathy, Nationalrätin (ZH/CVP), Schipfe 45, 8001 Zürich ZH; Sommaruga Simonetta, Ständerätin (BE/SP), Jurablickstrasse 65, 3095 Spiegel b. Bern BE; Menétrey Anne Catherine, Conseillère nationale (VD/G), Chemin de la Planette, 1071 Saint-Saphorin VD; Savary Géraldine, Conseillère nationale (GE/PS), Av. de France 21, 1004 Lausanne VD; Seiler Hanspeter, alt Nationalrat (BE/SVP), Nationalratspräsident 2000, Präsident IG Volkskultur Schweiz, Am Schärm, Burghaldenstrasse 28, 3653 Oberhofen BE; Herzig Hektor, Präsident Verband Musikschulen Schweiz VMS, Co-Projektleiter Initiative «jugend + musik», Schwengirain 3, 4438 Langenbruck BL; Brupbacher Hans, Präsident Schweizer Musikzeitung SMZ, Büel-Waid 4, 8750 Glarus GL; Caviezel Armon, Co-Präsident Verband Schweizer Schulmusik VSSM, Sonnenhofstrasse 18, 6340 Baar ZG; Delorenzi-Schenkel Silvia, Presidente della Società per la musica popolare in Svizzera SMPS, membro del comitato CSM, Via B. Longhena 14, 6710 Biasca TI; Ducret André, compositeur, musicien, Rte de Treyvaux 61, 1649 Pont-la-Ville FR; Héritier Blaise, Président de la Commission de musique de l'Association suisse des musiques ASM/SBV, 1045 Ogens VD; Kalbermatten Norbert, Zentralpräsident Schweizer Tambouren und Pfeiferverband STPV, Tamatten, 3908 Saas Balen VS; Knecht Daniel, Präsident «jugend + musik», Direktor Zürich Konservatorium Klassik und Jazz, Rigistrasse 4, 8185 Winkel-Rüti ZH; Mili Isabelle D., Chargée d'enseignement, Université de Genève, membre du comité directeur des «Jeunesses Musicales Suisses», Av. Frédéric-Soret 48, 1203 Genève GE; Reber Peter, Komponist, Musiker, Höheweg 14, 3037 Herrenschandlen BE; Salamin Jean-Pierre, Président d'honneur de l'Union suisse des chorales USC, membre du Comité CSM, Chalet la Clé de Sol, 3961 Grimont VS; Wavre Pierre, Prés. Conférence des Hautes Ecoles de Musique Suisses, Directeur Conservatoire de Musique de Lausanne, Beau-Site 16, 1004 Lausanne VD; Widmer Walter (Gody), Zentralpräsident Schweizerische Chorvereinigung SCV/USC, Bifangstrasse 2, 6210 Sursee LU; Zappa Marco, Compositore, musicista, insegnante, Via Vincenzo Vela 15, 6500 Bellinzona TI; Linder Patrick, Geschäftsführer Schweizer Musikrat SMR/CSM, Generalsekretär Parlamentarische Gruppe Musik PGM, operative Leitung Initiative, Hintermarchhigenweg 3, 3112 Allmendingen BE.

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 19 décembre 2008

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: _____ Sceau: _____ Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation: _____
(signature manuscrite et fonction officielle)

Date: _____

S'il vous plaît renvoyez cette liste, entièrement ou partiellement remplie, tout de suite ou **jusqu'au 30 juin 2008 au plus tard** au comité d'initiative: Initiative « jeunesse + musique », Conseil Suisse de la Musique CSM, Maison de la musique, Case postale 3019, 5001 Aarau; il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires. Toutes les lignes ne doivent pas obligatoirement être remplies. D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse suivante Initiative « jeunesse + musique », Conseil Suisse de la Musique CSM, Maison de la musique, Case postale 3019, 5001 Aarau, Courriel: info@initiative-musique.ch, Téléphone: 062 822 00 77, Téléfax: 062 822 94 07, www.initiative-musique.ch



SMR CSM

Schweizer Musikrat SMR
Conseil Suisse de la Musique CSM
Consiglio Svizzero della Musica CSM
Cussegl Svizzer da la Musica CSM

Les trois visées principales de l'initiative

1. Même qualité de l'enseignement de la musique que dans les autres branches

- La musique est dotée de trop peu d'heures obligatoires dans les horaires scolaires.
- Dans la scolarité obligatoire, la musique est enseignée avec trop peu de sérieux et de professionnalisme. Il lui faut des normes et des objectifs d'apprentissage, ainsi que des enseignants capables de mettre ces objectifs en œuvre avec leurs élèves.
- Dans certaines Hautes écoles pédagogiques (HEP), la formation musicale n'est actuellement pas obligatoire pour tous les étudiants. Il s'ensuit qu'à l'école primaire, l'enseignement de base de la musique ne pourra pas être assuré à moyen terme, faute d'enseignants capables de s'en charger.

2. Droit à la formation musicale en dehors de l'école

- Les écoles de musique ne figurent pas dans la législation sur l'instruction de tous les cantons. Elles sont donc exposées au bon plaisir et à l'arbitraire des autorités communales.
- Tant que les écoles de musique n'auront pas été reconnues par la loi comme des institutions de formation, elles seront mises dans le même sac que les loisirs. C'est aussi pourquoi leur financement public est sans cesse remis en question.

3. Meilleures conditions pour les talents musicaux exceptionnels

- Les conditions qui prévalent aujourd'hui pour les enfants et adolescents supérieurement doués en musique sont mauvaises. Il en résulte que, par rapport à leurs condisciples étrangers, les musiciens et musiciennes suisses ont peu de chances de percer, parce qu'ils sont trop peu soutenus pendant la période décisive, entre leur 5e et 16e année.

Après chaque séance de collecte, trier les feuilles de signatures par commune, même si elles ne sont remplies que partiellement, et les renvoyer immédiatement à l'adresse suivante:

Initiative «jeunesse + musique»
Case postale
CH-5001 Aarau

Les feuilles de signatures vierges peuvent être commandées par

Internet: www.initiative-musique.ch
courriel: info@initiative-musique.ch
téléphone: 062 822 00 77
télécopie: 062 822 94 07